

## CULTE ET CULTURE

Point de vue

d'un responsable ecclésial

**S**UR cette terre de Lorraine qui connaît des problèmes si urgents, nous allons parler de réalités qui, de par leur nature et leur destination, s'inscrivent dans la durée et disposent d'années et de siècles pour prendre place dans l'histoire des hommes.

En ces jours où des événements de grande notoriété illustrent la nécessité et la difficulté d'une concertation entre des pouvoirs de nature différente, c'est avec confiance qu'après MM. PONNAU et COSTA j'interviens pour dire ce que l'institution ecclésiale et les communautés de croyants attendent d'une complémentarité du « civil » et du « religieux », du culturel et du cultuel.

Soixante-dix neuf ans après la Loi de Séparation de l'Église et de l'État, nous tiendrons compte de la Loi dans nos réflexions et nos projets, mais en pensant que dans ce cadre législatif des collaborations peuvent s'instaurer, qui étaient impensables en 1905. Et si les pratiques nouvelles tendaient à une modification du droit, faudrait-il le regretter ?

Les intentions et souhaits que je vais exprimer au nom de ceux qui se recommandent de la foi chrétienne ont pour références spécifiques les réalités mystérieuses d'une

révélation et de l'acte de foi qui lui répond ; et cependant j'ose penser que le discours n'en deviendra pas inintelligible et que l'espoir sera partagé par tous.

Cette assurance est en particulier fondée sur la qualité de relations qui a marqué depuis un an la préparation du colloque. Les problèmes d'organisation n'y ont jamais empêché la discussion sur le fond.

Pour préciser, à mon tour, les objectifs de notre travail pendant ces trois jours, je formule trois souhaits.

### 1. Une réalité à regarder ensemble

Le premier souhait pourrait s'exprimer ainsi : le colloque devrait nous donner un désir plus grand et des possibilités accrues de regarder *ensemble* une réalité complexe dont nous sommes *ensemble* responsables. Cette réalité, c'est celle de l'œuvre d'art, de l'édifice du culte, de tel vitrail ou baptistère, de ce retable ou de ces stalles, mais c'est d'abord la réalité et la nature de la relation qu'entretiennent, avec ces lieux et objets, les personnes et les groupes de croyants, de touristes... Nous sommes conjointement responsables à l'égard des objets, mais plus encore à l'égard des personnes. En raison de nos fonctions et compétences nous nous occupons des choses, mais, indirectement au moins, nous intervenons dans cette réalité si complexe de la relation que l'homme entretient avec les objets et lieux dits « sacrés ».

Avant de déterminer la nature de cette intervention de l'architecte, de l'artiste, du liturgiste, des pouvoirs publics, nous devons d'abord essayer de comprendre un peu ce qui se passe lorsque quelqu'un vient, tout seul, se recueillir dans une église, lorsqu'un groupe de touristes attend d'un expert des explications pertinentes sur l'histoire de la foi ou de l'art inscrite dans la pierre, lorsque des croyants se réunissent pour célébrer le souvenir et l'actualité d'un événement de l'« histoire du Salut ». Sur l'un ou l'autre, ou sur l'ensemble de ces catégories de faits, chacune des personnes ici présentes a réfléchi, discuté, lu, écrit, débattu. Le point de vue que je propose maintenant se

voudrait incitatif plutôt que conclusif, et la théologie qui le sous-tend sera explicitée demain, dans l'exposé théologique du Père Gy.

Pour le chrétien, l'œuvre d'art consacrée au culte entre dans le registre de la sacramentalité au sens large, c'est-à-dire des médiations qui facilitent ou rendent possible la rencontre de Dieu et de l'homme. Il n'y a de rencontre que par un double mouvement. En l'occurrence, pour le chrétien, les deux déplacements qui aboutissent à la rencontre sanctifiante ne sont pas simultanés. C'est Dieu qui a l'initiative et la démarche de l'homme est une réponse à celle de Dieu... réponse qui peut exiger un cheminement intérieur et une conversion de comportement éthique en même temps que l'adhésion de foi. Tout cela induit beaucoup de conséquences quant à la manière de concevoir la relation entre l'être humain et l'édifice du culte. Celui-ci est, pour beaucoup, signe d'une présence du sacré, du divin, de ce qui peut donner sens à l'existence quotidienne. La beauté n'est pas une fin en soi, mais elle trouve sa plus grande noblesse dans le fait que l'émotion esthétique peut conduire à une expérience spirituelle. Pour le chrétien l'édifice du culte, de par sa destination — mais beaucoup plus efficacement s'il est beau — est un signe permanent et toujours disponible de la démarche d'alliance de Dieu.

Cependant, pour que la présence devienne rencontre transformante, il faut, si possible, ajouter ce que comporte la célébration liturgique : la proclamation de la Parole, la musique, les rôles de ceux qui ont pour fonction de représenter l'initiative de Dieu, la communion de croyances et de projets qui s'instaure entre les participants. Ainsi, l'art sacré se présente comme composante d'un tout dans lequel il joue un rôle important, mais peut-être méconnu par beaucoup.

Si telle est bien la finalité du lieu de culte et des œuvres d'art qu'il contient, cela implique des conséquences pour l'aménagement des lieux de culte et la définition des projets de création.

Par deux citations empruntées à la même page d'un ouvrage paru récemment (« L'Église en prière », tome I, page 214, Desclée), je voudrais exprimer la conviction que

le respect de la destination spécifiquement chrétienne et liturgique de l'édifice cultuel n'exclut pas une finalité plus large qui sera comme l'espace ouvert où les catégories de personnes ici représentées pourront accorder leurs objectifs et se décider de concert.

« Lieux et objets destinés au culte doivent être beaux ; mais ce n'est possible que s'ils sont parfaitement adaptés à leur destination. C'est pourquoi l'Église a précisé fréquemment les règles auxquelles doit obéir l'art sacré. Ce n'est donc pas un art autonome : il n'est qu'un serviteur, quelle que soit sa noblesse, du culte divin ; il ne peut être que le reflet ou l'expression de la foi ; il doit participer à la sollicitude pastorale de l'Église qui veille avec délicatesse à éviter aux simples le trouble et les froissements de sensibilité. Mais il se sert de toutes les ressources de la technique, il exprime les valeurs liturgiques avec le langage de son époque et de sa culture. »

Il découle de cela qu'il y a une approche culturelle des œuvres que la foi a suscitées et que, sur ce point, le croyant se doit de savoir écouter ce que des personnes compétentes peuvent dire sur ce patrimoine culturel des chrétiens qui est en même temps le patrimoine cultuel de toute une population. L'auteur déjà cité illustre cette dernière affirmation :

« Les conditions de la vie moderne soulignent le rôle que doit jouer également l'édifice du culte en dehors de son utilisation communautaire : les fidèles, ayant de nos jours de plus grandes difficultés à trouver le recueillement de la prière et le sens de la présence de Dieu, devraient pouvoir y bénéficier d'un espace de silence et de l'ambiance spirituelle nécessaire. »

Si des personnes qui ne se reconnaissent pas comme fidèles des Églises chrétiennes cherchent et trouvent dans les édifices du culte « l'espace de silence » dont elles ont besoin et « l'ambiance spirituelle nécessaire », peut-on le regretter ? Et si nous sommes ensemble responsables de ce que sont les lieux de culte et des services qu'ils offrent, n'est-ce pas également en considération de cette finalité plus large ?

Les édifices dont il sera question cet après-midi ou dans

les cas cités en « ateliers » sont des signes d'une histoire et d'une identité chrétiennes. Ils sont aussi des signes de l'histoire et de l'identité d'un groupe humain. Tenir compte de ceci n'oblige pas à oublier cela. Cette double symbolique est confiée aux soins de notre responsabilité commune.

## 2. La recherche du point de convergence

Ce qui vient d'être dit sur les finalités diverses de l'édifice cultuel nous conduit à formuler un deuxième souhait. Grâce aux travaux du colloque nous devrions devenir plus aptes à définir ensemble, et non pas les uns contre les autres, les réalisations concrètes qui vont servir ces finalités.

Si nous avons désiré nous rencontrer et prendre le temps d'une réflexion de fond, c'est bien parce que nous ne sommes pas naïfs. Les finalités d'un édifice du culte sont multiples, mais parmi elles il y a une hiérarchie qui aura un poids décisif dans la décision finale concernant, par exemple, le matériau, le style et l'emplacement de l'autel, le choix d'un architecte, la détermination du programme iconographique et, en fin de compte, le montant des sommes investies.

Sur la hiérarchie des finalités, j'ai exprimé quelques convictions fondées sur une théologie, sur des textes récents ou anciens du magistère, sur l'expérience du Centre National de Pastorale Liturgique et, en son sein, du Comité National d'Art Sacré. D'autres, ici, ont d'autres références philosophiques, un autre type d'expérience ou de compétence, et ils peuvent interpréter autrement des aspirations d'une population donnée à l'égard d'une cathédrale, d'une modeste chapelle rurale ou d'un projet d'église nouvelle de style « polyvalent ».

Pourtant, entre l'éventail des finalités de l'édifice et le faisceau des compétences qui interviennent dans sa conservation et son aménagement, il y a un point de convergence qui est l'œuvre elle-même et sa cohérence. Et s'il y a un problème de hiérarchie entre le cultuel et le

culturel, il y a lieu aussi de trouver le point où culte et culture se conjuguent au lieu de se neutraliser.

L'énoncé du thème du colloque induit la conviction que ce point de rencontre existe. Les réalisations exemplaires en sont des preuves tangibles. Le fait de cas plus difficiles nous incite à penser que le colloque doit approfondir les divers aspects de la dialectique «culte et culture». Les conférences devraient y contribuer, chacune pour sa part. Les ateliers permettront de préciser les enjeux de cette dialectique et les conditions concrètes de sa fécondité.

Dans ce dialogue, celui qui se recommande du Christ aura conscience du fait que le lien de dépendance et d'enrichissement réciproque entre la foi et les cultures a son fondement dans la conviction qu'en Jésus de Nazareth Dieu s'est manifesté à tel point que le Galiléen est la seule image parfaite de Dieu et, désormais, le seul Temple parfait.

Le pape Pie XII, dans son message de Noël 1945, voyait dans l'Incarnation du Verbe le fondement du rapport culte/culture :

« De même que le Christ a assumé une véritable nature humaine, l'Église également prend en elle la plénitude de ce qui est authentiquement humain et elle en fait une source de vie surnaturelle. »

En 1970, le pape Paul VI déclarait dans un message à l'Asie :

« L'Église est tenue de s'incarner en tout climat, culture et race. Où qu'elle se trouve, elle doit enfoncer ses racines dans le sol spirituel et culturel du lieu et assimiler toute valeur naturelle. »

Monsieur MESLIN, qui interviendra demain dans ce colloque, faisait référence à ces deux discours dans un article paru en 1979 («Les Quatre Fleuves», n° 10), et ajoutait :

« Pour être une foi vivante, la foi doit être aussi une réalité culturelle : toute parole qui annonce et proclame la foi est d'abord une parole humaine enracinée dans une culture particulière. »

« Chaque génération de chrétiens a donc pour tâche essentielle, dans la culture où il vit et selon ses modes

particuliers, de faire naître la rencontre de ces deux paroles : Dieu présent en Jésus Christ et présent en toute culture, dans le contingent qu'Il transcende. Ainsi le chrétien peut-il assumer à la fois la fidélité à sa culture traditionnelle et à une Église historiquement et culturellement connotée, et envers une réalité divine qui dépasse toutes les cultures humaines. »

Afin d'approfondir ces convictions et de soutenir ceux qui essaient de les traduire en actions concrètes, le pape Jean-Paul II, le 20 mai 1982, a créé le Conseil Pontifical pour la Culture et, dans le document inspirateur du nouvel organisme, a écrit :

« Dès le début de mon pontificat, j'ai considéré que le dialogue de l'Église avec les cultures de notre temps était un domaine vital dont l'enjeu est le destin du monde en cette fin du 20<sup>e</sup> siècle. »

### **3. Des décisions collectives qui devront tenir compte d'une histoire, s'y insérer, la prolonger**

Après avoir émis le vœu, motivé, que les décisions concernant les lieux de culte soient réellement collectives et riches de toutes les contributions spécifiques, je souhaite et j'espère que ces décisions tiennent compte de l'histoire, s'y insèrent, et la prolongent. La difficulté vient de ce qu'il y a plusieurs aspects dans cette histoire qui se présente à nous comme un héritage à recevoir et une tâche à poursuivre. On risque, par exemple, de privilégier le caractère historique du monument au point d'en figer l'état à un moment donné de son histoire sans tenir compte des changements survenus dans l'histoire récente de la liturgie. Les quelques développements qui suivent n'ont d'autre but que d'attirer l'attention sur les enjeux du colloque en ce domaine.

### *Histoire des monuments*

Tenir compte de cette histoire et la prolonger n'est pas chose facile. Pour cela, il faut faire droit au contexte socio-culturel du moment et, en même temps, ne pas en être esclaves. Au début du colloque organisé en 1977 en Avignon, par la Commission Internationale des Monuments et Sites, M. RIGAUD précisait les données du problème :

« ... on pourrait dire que l'opinion fait un complexe à l'égard des monuments... Au vrai, elle balance à leur sujet entre un respect quasi-fétichiste et une indifférence polie... Les sociétés du passé ne parlaient pas de patrimoine, mais elles vivaient la chose : elles se comportaient envers les monuments des époques antérieures avec ce mélange de dévotion familière et de liberté souveraine que l'on a pour un bien de famille. »

Je souhaite que dans nos échanges tout au long de ces trois jours, et déjà dans ceux qui auront pour sujet « St-Nicolas-du-Port », nous puissions accorder la « dévotion familière » et la « liberté souveraine ».

### *Histoire d'une collectivité locale*

#### *qui a des objectifs et des contraintes socio-économiques*

Ce n'est pas rabaisser le débat que d'attirer l'attention sur ce point. Le même orateur, déjà cité, du colloque d'Icomos, estimait que le vrai péril, pour le patrimoine, « ce n'est pas le conservateur rigide ou l'animateur farfelu. C'est le péril naturel qui s'appelle vent, pluie, gel ou feu. Mais c'est surtout un péril social aux multiples faces qui se nomme pollution, urbanisme inconséquent, mais aussi indifférence, vandalisme, ladrerie. »

Et le conférencier ajoutait : « Quiconque a participé, à quelque titre que ce soit, aux choix politiques d'un État ou d'une collectivité locale sait que les priorités sont nombreuses, qu'elles se neutralisent souvent et que le patri-



moine, victime de son apparente pérennité, vient toujours après les besoins les plus urgents que dicte la conjoncture. »

Face à ces besoins que dicte la conjoncture et qui deviennent de plus en plus urgents, en Lorraine notamment, nous ne devons pas nous transformer en groupes de pression mais, mesurant ce qui est possible, nous devons savoir dire ce qui nous paraît souhaitable.

### *Histoire de la vie ecclésiale*

Le chapitre consacré par la Constitution sur la liturgie du Concile Vatican II aux problèmes de l'art sacré définit bien l'attitude à tenir face à cette histoire qu'il faut assumer, mais dans laquelle il faut prendre place pour la prolonger :

« L'Église n'a jamais considéré aucun style artistique comme lui appartenant en propre mais selon le caractère et les conditions des peuples, et selon les nécessités des divers rites, elle a admis les genres de chaque époque, produisant au cours des siècles un trésor artistique qu'il faut conserver avec tout le soin possible. Que l'art de notre époque et celui de tous les peuples et de toutes les régions ait, lui aussi, dans l'Église, liberté de s'exercer, pourvu qu'il serve les édifices et les rites sacrés avec le respect et l'honneur qui leur sont dûs. »

Et pour être logique avec cette déclaration d'intention, le Concile définit ensuite les responsabilités respectives des évêques, des commissions diocésaines d'art sacré, des artistes, des clercs et des fidèles.

### *Histoire d'une concertation*

Le tout dernier vœu concerne l'histoire de la Commission pour la Sauvegarde et l'Enrichissement du Patrimoine culturel.

Grâce à ses initiateurs, et à tous ses membres, présents à ce colloque ou empêchés d'y participer, grâce au Ministère des Affaires Culturelles, sans oublier les représentants du

Ministère de l'Intérieur et de celui des Relations Extérieures, une histoire de six années a pu aboutir à la réalisation de ce colloque. Tout ce qui va se dire et se vivre pendant trois jours, et toutes les questions qui seront formulées au cours de la séance de clôture constitueront un jalon précieux et solide pour la suite de cette histoire avec les évolutions souhaitables et de nouveaux objectifs.

Gaston SAVORNIN

Directeur du Centre National  
de Pastorale Liturgique.

Vice-président de la Commission pour  
la Sauvegarde et l'Enrichissement  
du Patrimoine Culturel.